



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

*Convocation envoyée le 10 décembre 2021*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

### **Membres absents :**

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS****Piscine olympique de Dijon métropole - Travaux d'efficacité énergétique - Définition de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demandes de subventions**

Ouverte au public en mai 2010, à l'issue de travaux de construction débutés en 2009, et située 12 rue Alain Bombard à Dijon, la piscine olympique, équipement sportif métropolitain, a été conçue dans le respect des normes de haute performance environnementale.

Cet équipement, à la vocation sportive et de loisirs, est composé d'espaces extérieurs engazonnés accessibles aux baigneurs mais surtout de trois zones spécifiques d'activités :

- un espace aquatique comprenant un bassin olympique de 50m de 1 250 m<sup>2</sup>, un bassin d'échauffement de 250 m<sup>2</sup>, un bassin d'apprentissage de 110 m<sup>2</sup> ;
- un espace bien-être comprenant deux saunas, un hammam, un espace de détente ;
- un espace plongée comprenant deux fosses de 6 et 20 mètres de profondeur.

Outre ces espaces, la piscine olympique comprend des vestiaires destinés au grand public, d'autres destinés aux groupes (clubs, scolaires), une salle de sport, des zones tertiaires et techniques. Un parking aérien lui est également rattaché.

Sur le plan environnemental, cet équipement aquatique est chauffé depuis le réseau de chaleur de la métropole. Il utilise le principe de l'ozonation de l'eau pour son traitement d'eau et produit de l'électricité photovoltaïque ainsi que de l'eau chaude sanitaire solaire thermique.

Sur le plan fonctionnel, les espaces de pratique aquatiques et leurs annexes sont accessibles aux usagers (selon les catégories) 7 jours sur 7, tout au long de l'année, à l'exception des périodes de fermeture pour arrêts techniques réglementaires (12 jours en 2019) et pour l'accueil des compétitions (9 jours en 2019). L'établissement est, ainsi, ouvert très largement sur une importante amplitude hebdomadaire allant de 73 heures pour le public en pratique libre à 80 heures en pratique encadrée et jusqu'à 95 heures 30 pour les associations et les scolaires.

La fréquentation moyenne est d'environ 400 000 visiteurs par an, hors période de crise sanitaire.

Après plus de 10 années d'exploitation, un diagnostic technique et énergétique a été effectué en juin 2020 par le bureau d'étude 3IA.

Au regard du temps d'occupation et de l'âge des installations, cette étude a démontré que des travaux d'amélioration énergétique étaient nécessaires. Ces investissements permettront encore d'optimiser les consommations tout en améliorant le confort des usagers et l'image de l'équipement.

Il est donc proposé de conduire une série de travaux, dont la faisabilité technique et économique à l'horizon 2023 s'est avérée pertinente au regard du diagnostic précité, et comprenant, en 2022, un volet électrique et, en 2023, un volet hydraulique.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, comprend ainsi les prestations suivantes :

- le remplacement du poste de transformation électrique datant de 2009, qui ne répond plus aux dernières normes européennes ;
- le passage en technologie LED de l'éclairage extérieur du parking et des abords ainsi que des équipements d'éclairage des halls bassins avec pour ces derniers un dispositif de commande automatisée et gradable s'adaptant à la lumière naturelle des espaces ;
- la rénovation des moteurs des ventilateurs des centrales de traitement d'air des halles des bassins olympique, d'apprentissage et d'échauffement qui concentrent à eux seuls 70 % du débit total d'air traité sur la plage horaire d'utilisation ;
- le remplacement des générateurs d'ozones et des masses filtrantes du système de traitement d'eau.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 700 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux d'un mois réalisée en plusieurs fois au cours des années 2022 et 2023, délais d'approvisionnement des matériaux non compris.

Dijon métropole sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux envisagés à la piscine olympique de Dijon métropole, au taux maximum, notamment auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son plan de relance « Sports », selon le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 700 000 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 280 000,00 €

Montant des aides sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (plan de relance « Sports »): 280 000,00 €

Autofinancement : 140 000,00 € HT.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé,
- **d'arrêter** le montant prévisionnel de l'opération à 700 000 € HT,
- **de valider** le plan de financement présenté,
- **de dire** que le financement de cette opération sera assuré sur les crédits d'investissement des budgets des années 2022 et suivants ;
- **de décider** de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son plan de relance « Sports » ;
- **de m'autoriser** à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 83

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)